



Mai 2019 N° 2019 – 07

Cette brève répond à l'urgence. En effet, il y a du nouveau et l'information indique que le pire et le meilleur coexistent en matière d'environnement, de préservation de notre milieu biologique, donc, bien évidemment de la qualité de l'air.

Commençons par le pire

Les résultats désastreux publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont été commentés par les multiples conférences de ses rédacteurs dans le monde entier, mais aussi à Nice avec la venue de Valérie Masson-Delmotte, aux Assises de la Transition Ecologique et Citoyenne le 31 octobre 2018 et de Jean Jouzel, le 7 novembre 2018 à l'occasion de la signature par la Métropole Nice Côte d'Azur du pacte financier pour le climat.

Or les constats très alarmants des climatologues et géographes sont corroborés par les biologistes. Le rapport approuvé lors de la 7ème session plénière de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui s'est réunie du 29 Avril au 4 mai 2019 à Paris et publié ces jours-ci, démontre que l'ensemble de la biodiversité est impactée, qu'un million d'espèces sont en danger d'extinction. Cette disparition massive d'animaux de toutes sortes, les abeilles par exemple, mais aussi, les poissons qui nous servent de nourriture, prouve combien que la pollution en constante augmentation nuit non seulement au monde animal, mais aussi à l'humanité. Parmi ces pollutions, la pollution aérienne tient, malheureusement, un rôle important reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé (réunion à Nairobi du 5 au 7 décembre 2017) et la Cour des Comptes de l'Union Européenne (rapport spécial n°3, 2018).

Le meilleur tient à des réalisations technologiques et une proposition de loi



La compagnie **Le Ponant**, nous fait rêver, comme La Méridionale citée précédemment dans nos colonnes. En effet, cette compagnie française exemplaire mettra en service, dès 2021, un paquebot à taille humaine et navire d'exploration. Ce navire a pour particularité d'être **hybride** électrique, propulsé au gaz naturel liquéfié (GNL).







www.angaev.fr

Peu de temps auparavant, en août 2018, l'armateur napolitain, **Grimaldi**, a commandé 12 (dont 3 en option) **navires rouliers hybrides** entrant, manœuvrant et stationnant dans les zones portuaires et les ports à l'électricité grâce à l'intégration de grands systèmes de batteries et de systèmes de gestion de l'énergie.



L'investissement est conséquent : 51 millions d'euros.

Malheureusement, ces navires ne toucheront pas les ports français de la Méditerranée.

Le meilleur est pour la fin.

Le député (LREM) de la 7º circonscription de Marseille et membre de la puissante Commission des Finances de l'Assemblée nationale, Monsieur Saïd Ahamada, fin connaisseur du dossier des carburants marins, vient de déposer une proposition d'amendement dont la conclusion est ainsi rédigée : « Sans attendre l'adoption par l'Organisation maritime internationale (OMI) du projet de zone ECA en mer Méditerranée, qui relève d'un processus à plus ou moins long terme, la France ferait preuve d'exemplarité environnementale et se placerait à l'avant-garde en limitant la pollution des navires, en appliquant des normes d'émissions aussi strictes qu'en zone ECA dans l'ensemble de nos mers territoriales. »

Le texte de la proposition de loi est à la disposition de tous sur notre site www.angaev.fr

Notre association n'a aucune appartenance politique, mais elle sait reconnaître les évolutions et les efforts accomplis par les hommes politiques comme par les armateurs en faveur de notre environnement portuaire.

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt